

MAIRIE DE

CESTAS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Bordeaux

BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX

www.mairie-cestas.fr

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

NOMBRE DE PRESENTS : 28

NOMBRE DE VOTANTS : 30

L'an deux mille vingt-trois, le 26 mars 2024, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs DUCOUT, APPRIOU, AUBRY, BETTON, BINET, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DESCLAUX, GASTAUD, HUIN, LANGEL, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PILLET, PUJO, RECORS, REMIGI, REVERS, RIVET, SILVESTRE, STEFFE, et Messieurs BAUCHU, ZGAINSKI et Mesdames MOREIRA et OUDOT.

ABSENTS : Mesdames ACQUIER, COUBIAC et LAMBERT-RIFFLART.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme BAVARD à Mme HUIN, Mme BOUSSEAU à M. CHIBRAC.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Monsieur Henri CELAN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024-DELIBERATION N°1/ 1.

Réf : finances – TT 7.1.1

OBJET : ORIENTATIONS GENERALES POUR LE BUDGET PRIMITIF ET LES BUDGETS ANNEXES 2024 – RAPPORT D’ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Monsieur le Maire expose,

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRE, est venue modifier l’article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Ce dernier, complété par l’article D. 2312-3 du CGCT, prévoit désormais que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l’examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce document devra également contenir des informations spécifiques sur la masse salariale et sur les effectifs.

De plus, la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LFPF) prévoit de nouvelles règles en la matière.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de la Commune pour son projet de budget primitif 2024 et ses budgets annexes sont précisément définies dans le rapport présenté en annexe, lequel constitue le support du débat d’orientations budgétaires 2024 de la Commune.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 4 contre (groupe Demain CESTAS).

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l’article L.2312-1,

Vu le rapport de présentation des orientations budgétaires de la Commune pour 2024 annexé à la présente,

- Prend acte de la tenue du débat d’orientations budgétaires relatif à l’exercice 2024 au regard du rapport d’orientations budgétaires annexé à la présente délibération,
- Charge le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération,

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Henri CELAN



LE MAIRE

Pierre DUCOUT



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le **28/03/2024** et de sa publication sur le site internet de la commune le **29/03/2024**
- Informé que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l’Etat et de sa publication.



Rapport sur les orientations Budgétaires 2024

Conseil Municipal du 26 mars 2024

Préambule

Dans les deux mois précédant le vote du budget, le Conseil Municipal débat des orientations budgétaires.

Ce débat est prévu à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales dans les communes de 3 500 habitants et plus. Le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur (...) la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal (...). Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte (...) une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ».

La loi NOTRÉ précise que :

- Le rapport doit présenter les dépenses induites par la gestion des ressources humaines,
- Les orientations doivent désormais faire l'objet d'une communication et d'une publication,
- La présentation de ce rapport doit donner lieu à débat et à une délibération spécifique.

L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques de janvier 2018 dispose : « A l'occasion du DOB, chaque collectivité présente ses objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du besoin annuel de financement annuel (...) »

Préalable obligatoire au vote du budget primitif, le rapport sur les orientations permet ainsi :

- D'exposer la situation économique et financière telle qu'elle résulte de la Loi de Finances
- De communiquer les tendances concernant l'évolution des principaux postes budgétaires
- De présenter les orientations stratégiques de la Ville, notamment en matière de dépenses de fonctionnement et de programmation pluriannuelles des investissements.

Synthèse des orientations budgétaires municipales :

Les orientations budgétaires et les priorités de la commune en 2024 sont les suivantes :

- consolidation des services à la population avec la réalisation de nouveaux équipements sportifs, l'ouverture de la micro-crèche, un nouvel espace numérique et une épicerie sociale, la structuration du service de la Police Municipale
- adaptation des services municipaux avec la réalisation d'aménagement des espaces de travail,
- poursuite des engagements en matière de développement durable avec l'installation de leds, fleurissement des trottoirs et préservation des abeilles,
- accompagnement des projets associatifs avec une augmentation de l'enveloppe financière allouée aux subventions

I. Contexte général : situation économique et sociale

A . Au niveau mondial :

Le contexte économique et social mondial en 2024 est caractérisé par une croissance modérée, une inflation décroissante et des défis persistants liés au développement durable, à la dette et aux inégalités. La croissance mondiale est projetée entre 2,9 et 3,1% en 2024, une légère amélioration par rapport aux prévisions précédentes, grâce à une résilience inattendue dans des économies clés et le soutien fiscal en Chine. Toutefois, cette croissance reste en deçà de la moyenne historique, influencée par des taux d'intérêt élevés des banques centrales, le retrait du soutien fiscal dans un contexte de dette élevée et une faible croissance de la productivité sous-jacente.

La situation économique mondiale fait face à des crises multiples. Bien que la croissance économique globale ait dépassé les attentes en 2023, des tensions géopolitiques et des événements climatiques extrêmes ajoutent des risques et vulnérabilités sous-jacents.

L'inflation mondiale devrait continuer à baisser, passant de 5,7% estimée en 2023 à 3,9% en 2024. Cependant, la pression des prix reste élevée dans de nombreux pays, et toute escalade supplémentaire des conflits géopolitiques pourrait entraîner de nouvelles augmentations de l'inflation.

B . Zone Euro :

La zone Euro est marquée par une reprise modeste, avec des défis significatifs liés à l'inflation, à la croissance et à la politique monétaire. Après avoir été impactée par des chocs majeurs notamment la guerre en Ukraine, l'économie de la zone euro montre des signes de ralentissement significatif de la croissance économique, suivis d'une reprise anticipée. La croissance du PIB de la zone euro devrait passer de 0,9 % en 2023 à 1,5 % en 2024 et 1,6 % en 2025.

La Banque de France souligne la transformation du contexte macroéconomique, caractérisé par une accélération notable de l'inflation, laquelle n'avait pas été observée depuis les années 1980.

Cette situation impose une modification de l'orientation de la politique monétaire pour combattre le risque d'une inflation trop élevée sur une trop longue période. L'économie de la zone euro a dû s'adapter à ces nouveaux défis géopolitiques, socioéconomiques et financiers, montrant toutefois une résilience améliorée grâce à une intégration financière européenne plus poussée et une capacité adaptative face aux nouvelles circonstances.

Selon Eurostat, au quatrième trimestre de 2023, le PIB de la zone euro est resté stable par rapport au trimestre précédent, et le taux de chômage a légèrement diminué, passant de 6,5 % en décembre 2023 à 6,4 % en janvier 2024. L'inflation annuelle dans la zone euro est prévue à 2,6 % en février 2024, en baisse par rapport à 2,8 % en janvier.

L'OCDE dans son rapport intermédiaire de mars 2023 indique une reprise fragile au niveau mondial, avec la croissance mondiale restant inférieure à son niveau tendanciel en 2023 et 2024. Pour la zone euro, la croissance devrait remonter à 1,5 % en 2024, avec l'effet des prix élevés de l'énergie diminuant progressivement. Néanmoins, l'inflation globale devrait diminuer, mais l'inflation sous-jacente reste élevée, posant des défis pour la politique monétaire qui devra rester restrictive pour assurer une réduction durable des tensions inflationnistes.

En résumé, bien que la zone euro fasse face à des défis majeurs en termes d'inflation et de croissance économique, les perspectives pour 2024 montrent des signes de reprise, soutenues par des politiques monétaires et budgétaires ciblées. La stabilité financière reste un pilier crucial, avec une attention particulière portée à la politique monétaire pour contrôler l'inflation.

C . France :

L'année 2024 devrait être marquée par une reprise économique prudente, avec des défis majeurs liés à l'inflation, au pouvoir d'achat et à la croissance. Les projections indiquent une croissance modeste avec une amélioration graduelle du pouvoir d'achat des ménages et une inflation qui devrait rester supérieure aux objectifs des banques centrales jusqu'au second semestre de 2024.

Le pouvoir d'achat des ménages devrait connaître une légère amélioration, grâce à des prix plus modérés et un ajustement des salaires face à l'inflation. L'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) suggère que le revenu réel des ménages en 2024 pourrait être supérieur de 2,5% à son niveau de 2019, bien que ce chiffre masque d'importantes inégalités.

La consommation des ménages devrait reprendre un peu de vigueur, avec une progression prévue de 0,6% au premier trimestre 2024, puis de +0,4% au deuxième trimestre, soutenant ainsi l'économie.

La situation de l'emploi en France à la fin de 2023 et les perspectives pour 2024 montrent des signes de stabilisation après une période de forte croissance des emplois salariés, marquée notamment par un accroissement dans le secteur tertiaire marchand. Cependant, le rythme de création d'emplois a légèrement ralenti, et certains secteurs, comme le commerce de détail, ont connu des baisses d'emploi en raison de l'inflation et de la montée de l'e-commerce.

Le gouvernement français a présenté un budget pour 2024 axé sur la protection contre l'inflation, le renforcement de la transition écologique et l'éducation.

Outre le plan d'économie de 16 milliards d'euros prévu dans la loi de finances pour 2024, le Ministre de l'Economie a annoncé, en février dernier, un plan d'économie de 10 milliards d'euros supplémentaires ainsi qu'une révision à la baisse des prévisions de croissance passant de 1,4 % initialement prévu à 1%.

Dans l'ensemble, la France se prépare à un environnement économique et social de 2024 caractérisé par une reprise économique progressive, avec des efforts ciblés pour soutenir le pouvoir d'achat et stimuler la croissance, tout en faisant face aux défis persistants liés au taux d'endettement et à l'inflation.

D. En Nouvelle Aquitaine :

La Nouvelle Aquitaine reste un territoire dynamique, attractif, créateur d'activités et d'emplois.

En 2023, l'économie régionale connaît un ralentissement dû notamment aux tensions géopolitiques, à l'inflation et à la baisse de la consommation qui en découle. Cependant, il existe de nettes disparités selon les filières.

Au global, l'activité dans l'industrie et les services marchands reste en croissance sur 2023. Le chiffre d'affaires de l'industrie régionale augmente un peu, l'augmentation des coûts ayant provoqué une hausse des prix. Les services marchands résistent mais les évolutions sont contrastées, la consommation des ménages étant impactée par l'inflation. Dans la construction, la croissance est plus limitée et la réévaluation des facturations masque la réduction de l'activité.

Dans le détail, la production industrielle est en repli excepté dans le secteur des équipements électriques et électroniques et dans les matériels de transport avec notamment l'aéronautique/spatial grâce à la reprise du trafic aérien et au dynamisme des commandes. Ces secteurs ont bénéficié d'une bonne dynamique d'embauche en 2023 ainsi qu'une évolution soutenue de leurs investissements afin de développer leur capacité de production pour faire face à la hausse de la production.

Pour 2024, les perspectives sont positives dans ces secteurs, les chefs d'entreprises prévoient une accélération de l'activité via l'export et donc un renforcement des embauches.

L'industrie alimentaire et celle du papier/carton affichent tant dans leurs chiffres d'affaires que dans l'emploi et les investissements, une tendance à la baisse en 2023. Pour 2024, l'industrie alimentaire devrait rebondir.

Les industriels prévoient de multiplier en 2024 leur programme d'investissement déjà engagés dans la transition énergétique et la transition numérique afin de gagner en autonomie et réduire les dépenses énergétiques. La modernisation de leurs moyens de production sera également privilégiée.

Les chefs d'entreprises prévoient une amélioration de leur marge en 2024, après une année marquée par les tensions inflationnistes.

Dans le secteur des services marchands, l'hébergement et les activités spécialisées tel que l'ingénierie par exemple réalisent un bilan positif en 2023. Les emplois se renforcent mais les difficultés de recrutement persistent notamment dans le secteur de l'informatique. La rentabilité s'érode dans un contexte de hausse des charges et des coûts de l'énergie.

Pour 2024, les perspectives de chiffres d'affaires du secteur devraient se consolider et une évolution favorable est attendue dans l'hébergement, l'informatique et l'ingénierie notamment avec le développement de la digitalisation.

L'emploi devrait continuer à progresser au détriment des intérimaires mais au profit des emplois permanents.

Dans la construction, le ralentissement se confirme bien que les difficultés d'approvisionnement rencontrées après la Covid se soient estompées. L'activité des chantiers a été freinée par les difficultés de recrutement notamment sur les postes qualifiés et les conditions climatiques.

Les perspectives 2024 sont négatives avec une prévision de baisse de la construction et donc des emplois. Les travaux publics pourraient maintenir leur activité grâce notamment aux marchés publics. Dans ce contexte, l'emploi devrait peu évoluer et le recours à l'intérim devrait se contracter.

Les carnets de commande devraient connaître une diminution de 25,6%.

E. Au niveau local :

La situation géographique du territoire et son positionnement comme pôle logistique d'intérêt métropolitain de l'aire bordelaise favorisent l'implantation d'entreprises.

Ainsi, au dernier recensement, la commune comptabilise 10 785 emplois dont une majorité dans le commerce, transport et services divers et 6 743 actifs ayant un emploi et résidant sur la commune.

Le niveau d'activités des entreprises du territoire est bon. La société STRYKER a terminé l'extension de ses locaux sur la zone de Marticot dans le courant du premier semestre 2023. La SA BRUGAR a implanté des panneaux photovoltaïques en ombrière sur son parking durant l'été.

Au niveau des zones d'activités, la finalisation de la commercialisation du P.A du Courneau II est en cours avec la vente du dernier lot sur lequel trois entreprises vont s'installer dans le courant de l'année.

En 2024, il est également prévu l'extension du centre commercial ALDI à Réjouit, ce qui portera sa surface à environ 1600 m² dont 985 m² de surface de vente alimentaire.

Enfin, les travaux d'extension de la zone de Pot au Pin devraient débuter dans le courant de cette année à la fin des études environnementales pré requises et de la passation des marchés de travaux. De nombreuses entreprises ont d'ores et déjà fait part de leur souhait de s'y installer.

II. La Loi de finances 2024 :

La loi de finances pour 2024 a été promulguée le 29 décembre 2023 et publiée au Journal officiel le 30 décembre 2023. Elle se basait sur une hypothèse de croissance optimiste de 1,4% qui a depuis été révisée et abaissée à 1%. Le décret n°2024-124 du 21 février 2024 annule 10 milliards d'euros de dépenses prévues dans la loi de finances. Les annulations de crédits les plus importantes concernent les missions : écologie développement et mobilités durables, travail et emploi, recherche et enseignement supérieur, enseignement scolaire, aide publique au développement, cohésion des territoires.

Le projet initial prévoyait dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027, promulguée le 18 décembre 2023, un retour du déficit public français sous le seuil de 3% du PIB à l'horizon 2027. L'effort de réduction de la dette publique serait pris en charge pour plus de la moitié par l'Etat avec une contribution des collectivités territoriales à hauteur de 19%. Les collectivités territoriales doivent suivre une trajectoire annuelle de progression des dépenses réelles de fonctionnement égale à l'inflation moins 0,5%, sans incitation ou sanction.

A/ Les concours financiers versés par l'Etat

L'abondement de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

- La dotation globale de fonctionnement s'élève en 2024 à 27,245 milliards d'euros. Son montant augmente de 320 millions d'euros pour abonder les dotations de péréquation DSR (dotation de solidarité rurale), DSU (dotation de solidarité urbaine) et un tiers de la croissance de la dotation d'intercommunalité (soit 30 millions d'euros)

L'effet des hausses de population sur les dotations sera financé par l'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes et par une réduction uniforme de la dotation de compensation de la part salaires (DCPS) des EPCI.

La Commune de Cestas n'est pas éligible aux dotations DSR et DSU. La DGF 2024 attribuée à la Commune sera en légère diminution par rapport à 2023.

Dotations 2023	Estimation dotations 2024
510 164 €	500 000 €

Le soutien à l'investissement local :

- Les crédits du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) augmenteront de 250 millions d'euros du fait du retour des aménagements de terrains (plantations, terrassements) dans les dépenses éligibles.
- Le Fonds Vert est porté à 2,5 milliards d'euros avec 1,1 milliards d'euros de crédits de paiement en 2024.
- La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) se maintient à 570 millions d'euros avec un seuil de 30% des projets devant avoir un caractère environnemental
- La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) se maintient à près d'1 milliard d'euros avec un seuil de 25% des projets devant avoir un caractère environnemental.

Les autres mesures de soutien

- Maintien de la majoration à 100 millions d'€ de la dotation titres sécurisés (DTS). La dotation titres sécurisés se compose notamment d'une part forfaitaire (9 000 € par station) et d'une part variable (au-delà de 1 875 demandes).
- Le dispositif « amortisseur électricité » est reconduit pour toutes les collectivités mais avec des conditions moins favorables : prise en charge de 75% du surcoût de la part énergie au-delà du seuil de 250 € / MWh.

B / Les mesures concernant la fiscalité locale

- Le coefficient forfaitaire mesurant l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre novembre 2022 et novembre 2023 est de 1,039. Les valeurs locatives cadastrales seront revalorisées de 3,9% (taxe foncière excepté locaux professionnels, taxe d'enlèvement des ordures ménagères et taxe d'habitation sur les résidences secondaires). Pour mémoire, l'inflation moyenne s'est établie à 4,9% en 2023.
- Nouveau report à 2026 de la première actualisation sexennale des valeurs locatives des locaux professionnels qui devait intervenir en 2023. Depuis l'entrée en vigueur de la réforme des valeurs locatives en 2017, l'administration fiscale met à jour les tarifs au mètre carré au vu des marchés locatifs.

- Les critères d'accès aux exonérations de taxe foncière en faveur de l'amélioration de la performance énergétique des logements neuf et anciens ont été assouplis. Ce dispositif reste facultatif sur délibération.
- La suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) aura finalement lieu en 2027 au lieu de 2024. Ce report n'affecte pas les collectivités qui perçoivent déjà une fraction de TVA en compensation depuis 2023.

C / Péréquation horizontale et diverses mesures

- Révision des modalités de répartition dérogatoire du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Jusqu'à présent les EPCI souhaitant déroger à la répartition de droit commun du FPIC devait délibérer chaque année. Désormais, la délibération de répartition dérogatoire pourra s'appliquer sans limite de durée, sauf si l'EPCI ou au moins une commune le demande par délibération ou en cas de modification du périmètre de l'EPCI. Chaque année la répartition devra rester proportionnelle à celle de la première année de dérogation.
- Le compte financier unique (CFU) consiste en l'intégration dans le compte administratif d'éléments bilantiels issus du compte de gestion du Comptable public. La loi de Finances prévoit sa généralisation à toutes les collectivités au plus tard en 2026.
- Budget vert : le compte administratif des collectivités de plus de 3 500 habitants devra comprendre à compter de 2024 une annexe intitulé « impact du budget pour la transition écologique » présentant l'impact des dépenses d'investissement sur la transition écologique.
- Identification facultative de la dette verte : les communes de plus de 3 500 habitants auront la possibilité de présenter une annexe au compte administratif présentant le montant de la dette consacrée aux dépenses d'investissement en lien avec la transition écologique.

III - Les éléments financiers provisoires du compte administratif 2023

A) La section de fonctionnement :

L'année 2023 se termine par un excédent estimé à 2 368 307,21 €.

1) Les recettes :

	Prévisions	Réalisations
013 Atténuations de charges	60 000,00	114 972,32
70 Produits des services	1 780 200,00	1 620 016,51
73 Impôts et taxes	21 630 330,00	22 018 207,97
74 Dotations et participations	3 901 612,00	4 434 311,13
75 Autres produits de gestion courante	877 500,00	669 850,98
76 Produits financiers	50,00	93,94

77 Produits exceptionnels	630,86	710 601,16
78 Reprise sur provisions		6 583,23
042 Opérations d'ordre (dont travaux en régie)	1 027 760,00	678 888,09
002 Résultat de fonctionnement reporté	5 561 977,14	
	34 840 060,00	30 253 525,23

Au chapitre 73 des impôts et taxes, on notera l'exécution supérieure aux prévisions de la taxe sur l'électricité et des droits de mutation.

Au chapitre 74 des subventions et dotations, la Commune a perçu le solde du filet de sécurité inflation 2022. Elle n'était pas éligible au dispositif en 2023 et ne le sera pas en 2024.

Au chapitre 77 des produits exceptionnels, nous avons enregistré la vente d'une propriété située chemin Entre les Lagunes à Cestas.

2) les dépenses

	Prévisions	Réalisations
011 Charges à caractère général	7 103 200,00	6 559 584,15
012 Charges de personnel	16 746 600,000	16 076 212,29
014 Atténuations de produits (loi SRU, FPIC)	800 000,00	758 458,50
65 Autres charges de gestion courante	3 647 562,00	2 995 553,00
66 Charges financières	90 000,00	77 590,47
67 Charges exceptionnelles	17 400,00	8 977,35
68 Provisions	11 000,00	8 815,66
023 Virement à la section investissement	5 622 678,00	
042 Opérations d'ordre (amortissements, sortie d'actif)	801 620,00	1 400 026,60
	34 840 060,00	27 885 218,02

Le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU s'est élevé à 220 147,50 € en 2023 (contre un montant de 222 588,42 € en 2022).

La Commune a contribué en 2023, au fonds de péréquation horizontale entre les communes et les établissements de coopération intercommunale (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales FPIC) à hauteur de 538 311 € suivant la répartition dérogatoire libre votée par la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde le 5 juillet 2023.

La Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde a pris en charge un montant de 1 438 614 € sur un prélèvement total de 2 397 690 €.

Le montant national de ce fonds de péréquation est maintenu à 1 milliard d'euros en 2024.

La Commune a perçu une dotation de solidarité communautaire de 2 441 709 € (y compris le retour de l'excédent de la zone d'activités de Jarry).

B) La section d'investissement

L'effort d'investissement s'est élevé à 4 322 914 € (3 647 686 € de dépenses d'équipement brut et 675 227,21 € de travaux en régie), financés par l'autofinancement (amortissements, Fonds de Compensation de la TVA) et les subventions d'équipement.

1) Les recettes

	Prévisions	Réalisations	Reports
10 Dotations fonds divers réserves	3 336 404,47	3 597 896,08	
13 Subventions d'investissement	311 400,00	587 409,45	
16 Emprunts et dettes assimilées	399 732,53	2 685,25	
23 Immobilisations en cours			
021 Virement section de fonctionnement	5 622 678,00		
024 Cessions	6 170 000,00		
040 Opérations d'ordre (amortissements, provisions, sortie d'actif)	801 620,00	1 400 026,60	
041 Opérations patrimoniales	100 000, 00		

001	Résultat d'investissement reporté			
		16 741 835,00	5 588 017,38	

**Pour rappel, les cessions d'actifs se prévoient au chapitre 024 en section d'investissement et s'exécutent au chapitre 77 en section de fonctionnement (article 775)*

2) Les dépenses

	Prévisions	Réalisations	Reports	
10 Dotations, fonds divers	175 450,00	175 434,44		
16 Emprunts	5 316 000,00	671 553,47		
20 Immobilisations incorporelles	52 866,80	25 337,53	13 638,00	
204 Subventions d'équipement versées	13 000,00		5 000,00	
21 Immobilisations corporelles	2 226 935,41	728 243,79	14 137,43	
23 Immobilisations en cours	5 703 467,81	2 894 105,03	488 412,74	
040 Opérations d'ordre (dont trvx en régie)	1 027 760,00	678 888,09		
041 Opérations patrimoniales	100 000,00			
001	Résultat d'investissement reporté	2 126 354,98		
		16 741 835,00	5 173 562,35	521 188,17

Les principales acquisitions concernent :

- L'équipement des services (une plateforme sécurisée pour le service des Manifestations, une machine à peinture et une station de lavage pour le service Peinture,

un véhicule pour le service des Sports, 1 véhicule sérigraphié pour les 2 agents de surveillance de la voie publique, la pose d'une cuve de 600 litres sur le pick up chargé de la lutte surveillance des feux de forêts, sièges et mobilier ergonomique pour les agents ayant des restrictions,...),

- L'équipement des bâtiments communaux (un déchloramineur pour la piscine municipale, 20 PC portables pour les groupes scolaires, du matériel pour le plan de mise en sécurité dans les écoles...)

- un pigeonnier installé au Bourg

Les principaux travaux ont concerné la voirie et l'éclairage public avec une tranche de remplacement par des ampoules LED bi-puissance, le début de l'aménagement de la micro-crèche à Maguiche, la reprise de la couverture du gymnase Subrenat, des travaux de confortation électrique à la cuisine centrale.

Il n'y a pas eu de recours à l'emprunt en 2023.

L'exercice 2023 devrait se terminer avec un excédent de 414 455,03 €.

IV. La gestion des ressources humaines et les perspectives pour 2024 :

L'analyse ci-dessous est basée sur l'intégralité des dépenses de personnel de la Ville et ne se limite pas au chapitre 012

A/ Bilan de l'évolution des effectifs et de la masse salariale

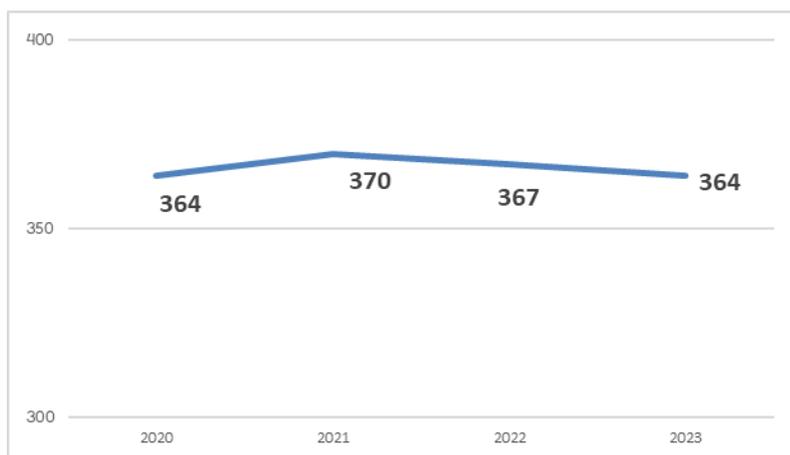
Les effectifs

Evolution des effectifs	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Emplois permanents	364 dont 19 contractuels	370 dont 21 contractuels	367 dont 18 contractuels	364 dont 18 contractuels
Emplois non permanents	26	22	28	24

Au 31/12/2023, la Ville de Cestas emploie 346 fonctionnaires titulaires et stagiaires et 18 agents contractuels (dont 2 apprentis et 7 assistantes maternelles).

A la même date, on compte 24 personnes intervenant sur des remplacements temporaires dans différents services (principalement dans les écoles, mais aussi entretien des locaux, animation, médiathèque et cimetière).

Les effectifs sont stables depuis 2020 sans perspective de hausse pour 2024.



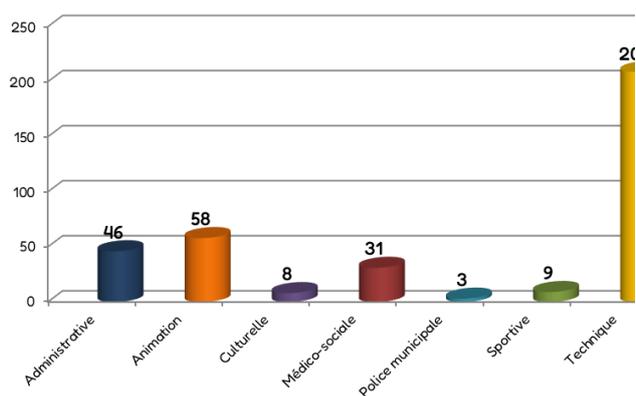
Mouvements de l'année

Parmi les mouvements de l'année sur les emplois permanents, on note 37 arrivées et 31 départs, pour un **turnover** modéré de **9,3%**.

Arrivées	Départs	
CDD : 14	Fin de CDD : 6	Mutation : 10
Mise en stage : 16	Abandon de poste : 1	Fin détachement : 1
Mutation : 6	Licenciement : 3	Retraite : 4
Détachement : 1	Démission : 2	Décès : 1

Répartition par filières

Administrative	46	12,6 %
Animation	58	15,9 %
Culturelle	8	2,2 %
Médico-sociale	31	8,5 %
Police municipale	3	0,8 %
Sportive	9	2,5 %
Technique	200	54,5 %



Sportive	9	2,5 %
Technique	209	57,4 %

Si toutes les filières territoriales sont représentées, on note d'emblée que plus de la majorité des effectifs est employée en filière technique. Deux filières suivent ensuite, avec la particularité cestadaise de la forte représentation de la filière animation, qui devance la filière administrative.

Répartition par services

En complément de la répartition par filières, la répartition par service apporte un éclairage complémentaire.

Direction	2	0,5 %	EJ – Vie scolaire	68	18,7 %
Finances - Marchés	9	2,5 %	EJ – Périscolaire Extrascolaire	55	15,1 %
DRH	10	2,7 %	EJ - Restauration	12	3,3 %
Affaires générales	5	1,4 %	Petite Enfance	12	3,3 %
Etat Civil	8	2,2 %	Direction Services Techniques	7	1,9 %
Police Municipale	5	1,4 %	DST – Bâtiments	32	8,8 %
Culture Vie associative	32	8,8 %	DST - Voirie	23	6,3 %
Médiathèque	8	2,2 %	Urbanisme	2	0,5 %
Sports	30	8,2 %	Environnement	31	8,5 %

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

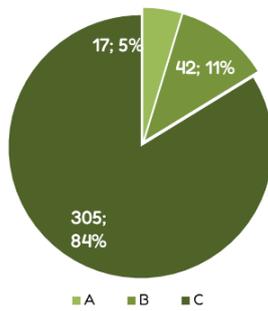
Publié le



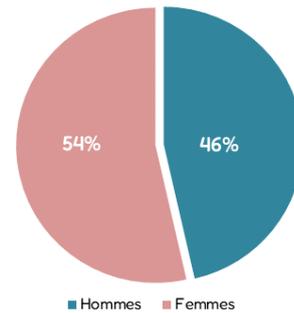
ID : 033-213301229-20240326-DELIB01_01_24-DE

Education Jeunesse	5	1,4 %	Transports	8	2,2 %
-----------------------	---	----------	------------	---	----------

Répartition par catégorie et genre



Âge
47 ans 2
mois 12
jours
Ancienneté
16 ans



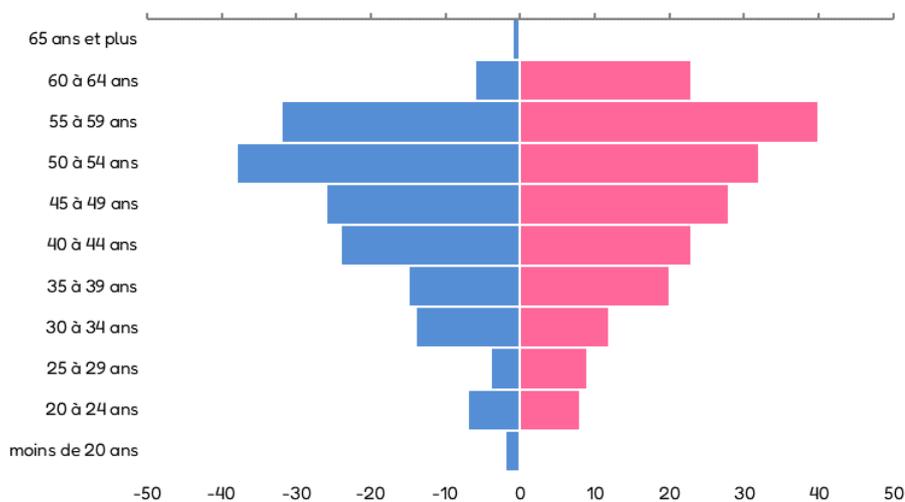
S'agissant de la répartition par catégorie hiérarchique, on retrouve une répartition assez commune dans les collectivités de la strate démographique de Cestas. La part des cadres A et B est de 16%, sans pour autant que cela ne représente que des postes d'encadrement. Le taux d'encadrement, notamment en intermédiaire (catégorie B) mérite d'être amélioré.

La moyenne d'âge des agents est au-dessus d'une unité par rapport celle de la Fonction Publique Territoriale en général. L'ancienneté moyenne des effectifs est de 16 ans.

Enfin, s'agissant de la répartition par genre, la part des femmes est supérieure à celle des hommes au sein de notre collectivité mais un peu inférieure à celle de la FPT en général, au-delà de 60%.

Pyramide des âges

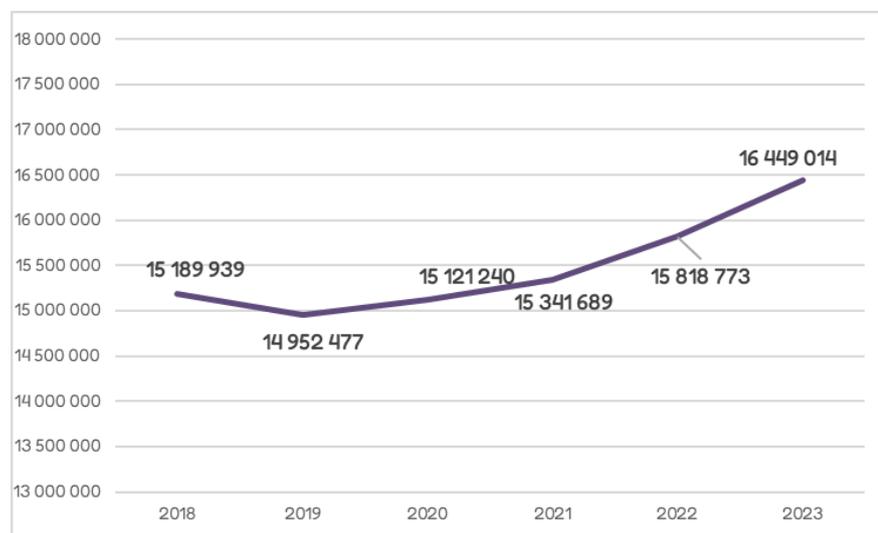
La pyramide des âges a sensiblement la même forme chez les hommes et chez les femmes, avec une représentation forte des tranches d'âge supérieures à 50 ans (47% des effectifs). Les moins de 35 ans représentent seulement 15% des effectifs.



Promotions 2023

Type de promotion	H	F	Cat. A	Cat. B	Cat. C
Avancement de grade (au sein du cadre d'emplois)	11	8	--	7	12
Promotion interne (Changement de cadre d'emplois et/ou de catégorie)	2	--	--	1	1
Ensemble	13	8	0	8	13
	61,9%	38,1%	0 %	38,1 %	61,9 %

Le nombre de promotions est une nouvelle fois conséquent, avec 21 bénéficiaires.

Évolution de la Masse Salariale

Composantes de la rémunération 2023

Nature	Montant
RÉMUNERATION PRINCIPALE INDICIAIRE dont budget annexe	8.506.179 € 177.346 €
RÉMUNERATION NBI ET SFT dont budget annexe	138.769 € 0 €
INDEMNITÉS DIVERSES (régime indemnitaire) dont budget annexe	2.191.787 € 40.955 €
AUTRES RÉMUNÉRATIONS (non titulaires) dont budget annexe	1.591.557 € 0 €
INDEMNITÉS DES ÉLUS dont charges	164.086 € 21.663 €
CHARGES dont budget annexe	3.856.637 € 70.773 €
TOTAL dont budget annexe	16.449.014 € 289.073 €

Avantages en nature

Les avantages en nature figurent sur le bulletin de salaire des agents. Cela représente un peu plus de 8.000 euros en 2023, pour 9 agents. Les logements de fonction sont attribués à des gardiens pour nécessité absolue de service. Des véhicules de services sont accordés à certains encadrants des services techniques dans le cadre de leurs missions.

Type d'avantage en nature	Montant	Nbre d'agents
Logement de fonction	1.919 €	2
Véhicule de service	6.096 €	7
	8.015 €	9

Participations sociales de la Collectivité

Participation à :	Montant	Nbre d'agents
Cotisation agent Prévoyance	39.514 €	272
Cotisation agent Mutuelle Santé	16.810 €	96
Repas (1,24 € par repas)	3.887 €	44 (3135 repas)

Heures supplémentaires et complémentaires

Les heures complémentaires et supplémentaires sont versées aux agents pour le travail effectué en remplacement de collègues absents et en raison de nécessités de services. On observe une baisse de 32% du montant par rapport à 2022.

Type d'Heures	HS norm.	HS Dim /JF	HS Nuit	Total
Montant	33 796 €	15 221 €	20 756 €	69.773 €
Nombre	2 160	575	687	3.422

Service	Nombre	%	Montant	%
Services administratifs	89	2,6 %	2 130 €	3.1 %
Culture, manifestations	1.703	49,9 %	31.295 €	44,9 %
Médiathèque	26	0.7 %	401 €	0.6 %
Services techniques	484	14.2 %	10.604 €	15,2 %
Environnement	205	6 %	4.636 €	6.7 %
Sport	582	17 %	15.320 €	22 %
Police municipale	20	0,6 %	375 €	0,5 %
Éducation Jeunesse	313	9.2 %	5012 €	7.2 %

Temps de travail

La collectivité se conforme à la durée légale du temps de travail, conformément au protocole d'aménagement du temps de travail approuvé en Conseil Municipal.

Participation au Télétravail

Montant	Nombre d'agents	Nombre de jours
1035,5 €	11	380

Absentéisme

Type d'absence	Nbre de jours
Maladie ordinaire	6226
Longue Maladie, Longue durée	3135
Accident de service, Maladie professionnelle	2427
	11 788

Le taux d'absentéisme de la Collectivité, pour les emplois permanents est de 14,1%.

Le coût des remplacements (souvent obligatoires compte tenu des quotas d'encadrement ou du service à rendre) avoisine les 800 000 €.

173 agents (47% des effectifs) ont bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023. Le nombre total de journées de formation s'établit à 666.

B/ Evolution des dépenses de personnel en 2024

La masse salariale (voir tableau de composition des rémunérations) représente aujourd'hui environ 12 430 000. S'y ajoute les charges patronales pour un coût global annuel de 16 285 000 € (réalisé 2023 arrondi).

La proposition du BP 2024 prend en compte les évolutions suivantes dont les événements impactant la masse salariale de manière automatique, sans qu'il soit possible d'arbitrer entre les sommes correspondantes :

- l'attribution de 5 points d'indice à l'ensemble des agents territoriaux, dès le 1^{er} janvier. Elle impacte aussi le supplément familial de traitement
- l'augmentation du taux patronal dé plafonné d'assurance vieillesse, de 0,12%. Concerne les agents contractuels soumis au régime Ircantec
- l'impact en année pleine de la revalorisation des bas salaires au 1^{er} juillet 2023 : IB 367 à 396.
- les augmentations du smic 2023 et 2024.
- l'augmentation de la prise en charge des abonnements transports, de 50% à 75% au 1^{er} septembre 2023.
- la revalorisation des forfaits CET en 2024 : A de 135 à 150 euros, B de 90 à 100 euros et C de 75 à 83 €.
- le GVT lié à l'évolution des carrières
- l'effet Noria (balance entrants et sortants)
- le paiement d'heures supplémentaires pour les élections

A cela s'ajoute différentes mesures prises en faveur des personnels :

- prime de pouvoir d'achat versée en janvier 2024, enveloppe d'environ 110.000 euros

- le report des mesures de CIA votée en 2023 d'un montant de 193.000 €
- une enveloppe complémentaire de CIA pour 2024 : 200.000 euros
- la mise en place du forfait de mobilité durable
- la hausse de la participation à la cotisation de mutuelle santé des agents

Puis des mesures liées à l'organisation des services (pris en compte dans l'effet noria évoqué ci-dessus) :

- Création d'un poste de chargé.e de communication
- Création de deux postes d'agents de surveillance de la voie publique (ASVP)
- Création d'un poste de Technicien Voirie
- Création de 4 emplois pour l'ouverture de la micro-crèche

Récapitulatif

VILLE - Prévision BP 2023	17 061 806	
VILLE - Réalisé 2023	16 285 000	
Mesures 2023 reconduites	303 000	1,86%
Prime Pouvoir d'Achat	110 000	0,68%
CIA 2023	193 000	1,19%
Surcoûts 2024	807 406	4,96%
Noria	295 000	1,81%
GVT	80 000	0,49%
5 points d'indice	174 906	1,07%
CIA 2024	200 000	1,23%
Augmentation smic 1er janvier (1.13%)	6 000	0,04%
Impact smic 1er juillet 2023 (1.5%)	3 000	0,02%
Augmentation Tx patronal assu vieillesse (0.12%)	3 000	0,02%
Augmentation titres de transport	1 000	0,01%
Forfait mobilité durable	15 000	0,09%
Augmentation forfaits CET	4 500	0,03%
Hausse participation mutuelle	15 000	0,09%
Elections européennes	10 000	0,06%
Ensemble	1 110 406	6,82%
Prévision BP 2024	17 395 406	

C/ Gestion des ressources humaines

Au-delà des chiffres, la gestion des ressources humaines mutualisée entre la Ville de Cestas, le CCAS et la CCJEB porte des objectifs précis participant à la qualité de vie au travail, intégrés dans les Lignes Directrices de Gestion (LDG) de la Collectivité :

- Maîtriser la progression des effectifs en fonction des besoins des services et des contraintes budgétaires
- Anticiper et réduire le vieillissement des effectifs par le recrutement
- Renforcer l'encadrement A et l'encadrement intermédiaire B et homogénéiser les pratiques managériales au sein des services
- Fiabiliser la méthode de recrutement par une analyse approfondie des motivations, personnalités et comportement professionnels
- Construire un dispositif d'intégration des nouveaux arrivants et d'évaluation de cette intégration
- Renforcer le lien entre le plan de développement des compétences et les entretiens professionnels
- Conforter la mise en place d'un régime indemnitaire fondé à la fois sur les responsabilités liées au poste occupé et sur la manière de servir
- Développer l'information et la communication interne
- Poursuivre l'amélioration des conditions de travaux et des locaux en lien avec l'élaboration et la mise à jour du Document Unique
- Continuer l'accompagnement social des agents via la subvention apportée au CGOS et par le biais des participations financières santé et prévoyance ainsi que celles liées aux événements familiaux
- Poursuivre la conduite d'un dialogue social de qualité
- Promouvoir l'égalité hommes femmes dans les différentes politiques RH menées (voir ci-dessous)

D/ La démarche RPS

La phase 3 de la démarche est en cours. Sur la base du diagnostic effectué, il s'agit désormais d'élaborer le plan d'actions permettant de répondre aux problématiques identifiées dans le diagnostic.

Des axes prioritaires d'action ont été définis avec les organisations syndicales et il a été acté la méthode de travail à adopter sur chacune des thématiques prioritaires (groupes de travail animés par l'Apave, réunions internes, mobilisation de la strate managériale).

Les axes prioritaires sont :

- **Positionnement des Directeurs d'ALSH et clarification des missions des équipes**
- **Mesure de l'exposition au bruit**
- **Examen de la réalité de l'absentéisme dans le secteur scolaire**
- **La gestion des EPI**
- **Anticipation de l'organisation du travail dans les services techniques**
- **Amélioration des locaux**

- **Questionnement des cycles de travail et des horaires variables**
- **Accueil des publics difficiles**
- **Prévention de l'usure professionnelle**
- **Analyse des pratiques professionnelles par un accompagnement extérieur**

E/ L'égalité Femmes/Hommes

La promotion de l'égalité femmes/hommes à Cestas ne doit pas se limiter à l'effectif de la Communauté de Communes. La politique RH menée sur le sujet couvre les 3 collectivités de Cestas.

Les actions déjà menées sur le sujet, comme celles qui le seront dans le cadre des LDG, sont détaillées ainsi :

- Politique de recrutement non discriminatoire fondée sur la notion de compétence et de personnalité, dépassant les clichés liés au genre
- Sensibilisation des agents aux stéréotypes de genre et aux biais inconscients, notamment par le biais de formations.
- Veille RH sur les écarts salariaux entre les sexes et prise de mesure visant à les réduire si elles ne sont pas fondées sur les compétences et/ou les responsabilités assurées. Le régime indemnitaire IFSE, commun à tous les agents et à toutes les filières ou presque, est déjà attribué sur la base des missions accomplies, sans notion de genre. Les salaires relèvent de grilles nationales non discriminantes. Il faudra veiller à ce que les primes liées à la manière de servir soient bien attribuées sans discrimination.
- Poursuite de l'accompagnement à l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Les nombreux cycles de travail adoptés par la collectivité permettent une première souplesse. Le télétravail ajoute aussi à cet équilibre.
- Accès équitable à la formation et au développement professionnel.

Les personnels féminins, notamment en catégorie C, sont de plus en plus incités à la formation. Le développement des formations proches du lieu d'emploi est également une priorité.

- Encouragement de la participation des femmes à tous les niveaux de l'organisation, y compris aux postes de direction.

C'est déjà le cas aujourd'hui sur les 3 collectivités, tant pour les postes de Direction que pour les postes de Chefs de service. Sur la vingtaine de postes en question, 9 sont assurés par des femmes. Pour le CCAS, les postes de catégorie A et B sont tous occupés par des femmes.

- Politique de prévention du harcèlement sexuel intégrée à la politique générale de prévention des risques et procédure de dénonciation du harcèlement protégeant les intérêts des femmes.
- Élaboration de plans de succession tenant compte de la diversité des talents et du potentiel de leadership des femmes.

- Collaboration avec des organisations externes pour partager les meilleures pratiques et participer à des initiatives visant à promouvoir l'égalité des sexes.

V. Les éléments du budget 2024 :

A) Les recettes :

1) La dotation globale de fonctionnement

La loi de finances pour 2024 prévoit un montant global de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) pour le bloc communal et les départements de 27,24 Mds d'€. Un abondement de 320 millions d'€ de la DGF du bloc communal est fléché vers les dispositifs de péréquation (DSU, DSR). Le financement des hausses de population se

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DGF	1 352 876	1 003 661	917 203	828 181	750 853	659 581	521 346	510 164

fera par l'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes.

Le montant individuel de DGF attribué en 2024 devrait légèrement diminuer et se rapprocher de 500 000 €.

2) Les bases de la fiscalité locale

La revalorisation nationale des bases de fiscalité directe locale pour 2024 est de 3,9% pour les bases non professionnelles, suivant la formule légale de réévaluation (application de l'inflation annuelle en glissement de novembre n-1). Les valeurs locatives des locaux professionnels des entreprises non industrielles sont mises à jour chaque année par l'administration fiscale au vu des marchés locatifs depuis la réforme de 2017.

Les bases prévisionnelles de fiscalité directe locale pour 2024 ont été communiquées le 15 mars 2024. Les bases augmentent de 3,46% pour le foncier bâti, de 4,31 % pour le Foncier non bâti et baissent de 18% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Taxe	Bases 2023 définitives	Taux 2023	Bases 2024 prévisionnelles
Foncier bâti	31 817 201 €	36,90 %	32 920 000 €
Foncier non bâti	229 787 €	38,94 %	239 700 €
Habitation (résidences secondaires)	581 367 €	15,11 %	475 000 €

3) Les dotations de la Communauté de Communes

En 2024, l'attribution de compensation sera identique à celle de l'année dernière soit 7 570 848€.

La Dotation de Solidarité devrait être fixée de façon définitive après la notification du prélèvement du FPIC 2023 afin de couvrir à minima le montant du prélèvement à la charge de la commune, avec une garantie d'un montant minimum de 1 800 000 €.

4) *Les autres recettes :*

a. Produit des services

Le produit issu de la valorisation des biens domaniaux (dont les coupes de bois), des activités de service public (activités périscolaires, petite enfance, piscine...), notamment encaissées par la régie multiservices, et des versements de frais de personnel mis à disposition de l'intercommunalité et des budgets annexes devrait se fixer à 1 700 000 €.

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Produits des services	1 812 447	1 921 171	1 761 247	1 307 195	1 557 380	1 846 778	1 615 061

b. Droits de mutation

Le produit des droits de mutation à titre onéreux sur les ventes dans l'immobilier ancien est difficile à anticiper car par nature lié au dynamisme immobilier du territoire (prix des biens, volume des transactions, impact de la remontée des taux d'intérêts). Les dernières notes de conjoncture de la chambre des Notaires de France font état d'une baisse du volume des ventes de logements anciens de 20% en un an.

Nous retenons une prévision de recettes de 700 000 € en 2024, identique à celle de 2023.

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Droits de mutation	722 649	896 269	824 696	921 057	878 338	1 422 765*	1 196 262	868 094

* 2021 a connu la mutation de grands entrepôts à Jarry et Pot au Pin

c. Taxes diverses :

- Taxe sur la consommation finale d'électricité :

La réforme des taxes sur la consommation finale d'électricité s'est achevée en 2023 avec le regroupement des composantes, dont la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE), sous la dénomination « accise sur l'électricité » versée directement aux services fiscaux de l'Etat par les fournisseurs d'électricité.

Les services de la Direction générale des finances publiques reversent ensuite aux collectivités la part communale sous la forme d'avances mensuelles.

Les recettes de la taxe sur la consommation finale d'électricité ont atteint 561 663 € en 2023. Nous tablons sur une stabilité de cette taxe en 2024.

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Montant TCCFE	386 649	397 0355	393 475	384 242	380 457	403 356	415 159	561 663

- **Taxe sur les pylônes**

Les recettes de la taxe sur les pylônes ont été notifiées à hauteur de 95 300 € (croissance de 9,8% par rapport à 2023, contre 4,9% en 2023, 2,6% en 2022, 2,28% en 2021 contre 4,7% en 2020 et 2,5% en 2019).

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taxe sur les pylônes	65 940	69 874	71 858	73 408	75 268	78 833	80 631	82 739	86 800

- **TLPE (taxe sur la publicité extérieure)**

Une mise à jour du nombre des dispositifs publicitaires a eu lieu en 2022. Les recettes avaient diminué en 2020 en raison d'une réfaction accordée à tous les redevables pour compenser l'effet dépressif du confinement. Nous retenons une prévision de 185 000 €.

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022	2023
TLPE	161 711	149 045	196 919	120 338	173 799	173 799	157 537	174 190

B) Les dépenses :

1) La Dette :

a. L'annuité 2024

L'annuité de la dette continuera de diminuer en 2024, bénéficiant de l'effort de réduction de l'endettement de notre commune entrepris depuis plusieurs années et du profil d'extinction de la dette induit :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Annuité globale	958 317	953 171	948 610	915 750	835 857	756 570	573 447
Dont remboursement du capital	754 930	774 176	794 206	787 262	732 562	669 026	510 569

b. L'encours au 1^{er} janvier 2024 :

- Le montant de l'encours

L'encours de dette de la commune au 1^{er} janvier 2024 est de 1 376 046 € soit un encours de 80 €/habitant.

Capital restant dû au 01/01/2024	1 376 046 €
Annuité 2024	573 447 €
<i>dont capital</i>	<i>510 569 €</i>
<i>dont intérêts</i>	<i>62 878 €</i>
Capital restant dû au 31/12/2024	865 477 €

- La répartition de l'encours :

L'encours de la dette se répartit sur du taux fixe à 84% (dont 53% de taux fixe fort, 31% de taux fixe faible ou taux structuré) et du taux variable à 16%.

Répartition des prêteurs

La commune rembourse 12 contrats de prêts à 4 prêteurs.

Etablissements prêteurs	Nombre de prêts	Encours
Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes	5	486 955 €
C2FIL Dexia	1	423 618 €
Crédit Agricole	2	203 486 €
Caisse des Dépôts et Consignations	4	261 987 €

c- La structure de la dette :

Parmi son encours de dette à taux fixe, la commune détient un produit structuré adossé à un index variable l'Euribor 12 mois (taux à court terme de la zone euro) qui n'est pas qualifiable de produit toxique selon la charte de bonne conduite dite « GISSLER ».

Ce produit est considéré comme un taux fixe faible. Il peut se transformer en taux variable si un seuil sur l'Euribor 12 mois est constaté. La condition est la suivante :

- prêt 275 C2FIL si Euribor 12 mois < 6% taux fixe 5,19% sinon Euribor 12M+3 x (Euribor12M-5),

L'Euribor 12 mois est actuellement au niveau de 3.75 %. Ce prêt se termine en août 2025.

Actuellement, le taux d'intérêt moyen de notre encours de dette est de 4.40%.

La capacité de désendettement de la commune (rapport de l'encours de la dette par l'épargne brute), calculée avec les données de l'exercice 2023, serait de 7 mois.

La totalité de l'encours de dette sera remboursée au 1^{er} mars 2028.

VI. Les moyens du budget 2024

A – Le programme d'investissement :

Les principaux investissements de l'année 2024 sont présentés. Ils s'inscrivent dans la poursuite du programme d'investissement prévu lors des élections municipales de 2020.

Ils visent à la fois à répondre à l'évolution des besoins de nos habitants et à la nécessaire adaptation de nos services communaux.

- *Nature :*

- ✚ Poursuite des aménagements paysagers : Avenue de la Gare, Allée Traversière, 2^{ème} phase de l'aménagement du parking de Beauséjour, chemin du Biala
- ✚ Plan pluriannuel de gestion des espaces verts avec le remplacement des pins menaçants et la réalisation de replantations
- ✚ Remplacement des haies de lauriers par des haies bocagères
- ✚ Poursuite des plantations de chênes aux fontanelles
- ✚ Structure de jeux pour les enfants sur le secteur du Bourg

- *Petite Enfance / Education :*

- ✚ Poursuite de l'aménagement des cours d'école (bancs et plantations ombragées)
- ✚ Toutes les écoles - Pose de visiophone et de sonnettes filaires – 30 000 €
- ✚ Toutes les écoles - Réalisation en régie d'abris vélos – 40 000 €
- ✚ Ecole maternelle de Réjouit - Rénovation de la toiture et faux plafonds – 30 000 €
- ✚ Ecole maternelle et élémentaire du Parc - Changement de la clôture – 30 000 €
- ✚ Ecole élémentaire de Réjouit – Travaux de charpente, étanchéité et faux plafonds – 50 000 €
- ✚ Ecole élémentaire Réjouit : 2^{ème} phase du projet paysager
- ✚ Maternelle et élémentaire Maguiche : remplacement de la dotation informatique
- ✚ Maternelle et élémentaire Réjouit : remplacement de la dotation informatique
- ✚ Cuisine centrale – 2^{ème} tranche de confortation électrique – 100 000 €
- ✚ Travaux de la micro crèche – 350 000 € (travaux prévus sur le budget 2023 et démarrés en janvier 2024)
- ✚ Crèche « les bébés copains » - Réfection du bloc sanitaire – 50 000 €

- *Sports :*

- + Construction d'un abri couvert pour l'Amicale de Pétanque de Gazinet – 410 000€ (travaux prévus au budget 2023 et démarrés en 2024)
- + Agrandissement des vestiaires sous les tribunes du rugby – 450 000 € (travaux prévus au budget 2023 et démarrés en 2024)
- + Travaux d'amélioration de la piscine
 - o Aménagement de vestiaires – 100 000 €
 - o Réfection de l'étanchéité des plages – 30 000 € (après les travaux d'étanchéité du bassin réalisés en 2023)
- + Réfection de la clôture du complexe sportif – 30 000 €
- + 2^{ème} tranche de la modernisation de l'éclairage des salles et terrains – 50 000 €

- ***Mobilité déplacement :***

- + 2^{ème} tranche de la voie verte du Bourg (avenue Haussmann/chemin de Pujau) – 40 000 €
- + Aménagement d'une piste cyclable maternelle et élémentaire Réjouit – 30 000 €

- ***Ecologie et développement durable :***

- + Poursuite du programme des remplacements des éclairages publics par des « Leds » nouvelle génération – 250 000 €. Il s'agit d'un programme pluriannuel qui prévoit le remplacement de 700 têtes par an. La totalité des équipements sera remplacé à l'échéance de fin 2025.
- + Bornes de recharge pour les véhicules électriques – 40 000 €

- ***Sécurité :***

- + Etude et élaboration du dossier réglementaire pour l'extension du réseau de vidéoprotection – 50 000 €
- + Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde – la première réunion a eu lieu en mars

- ***Solidarité :***

- + Travaux d'aménagement d'une épicerie sociale – 100 000 €
- + Nouvel aménagement pour l'espace numérique

- ***Logement :***

- + Travaux d'amélioration des logements communaux – 130 000 €

- ***Bâtiments municipaux :***

- + Amélioration des services de l'hôtel de ville – 1 000 000 €

- Aménagement de locaux
- Réaménagement du hall d'accueil de l'hôtel de ville
- Réfection du câblage informatique et VOIP
- Reprise des installations électriques

- ✚ Amélioration des services du centre technique municipal – 350 000 €
 - Aménagement des ateliers
 - Réfection de la station et aire de lavage
 - Mise en place du plan de circulation

- ✚ Plan pluriannuel de mise aux normes PMR des bâtiments communaux – 135 000 €
- ✚ Modernisation des centrales d'alarme – 50 000 €
- ✚ Réfection de la salle bleue du cinéma – 80 000 €
- ✚ Travaux d'amélioration acoustique de la halle polyvalente de Bouzet – 75 000 €
- ✚ Travaux de construction de la Maison pour Tous de Réjouit – 850 000 €. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'échange avec soultte conclu avec la société IMMALDI.

L'ensemble de ces investissements s'inscrit dans un cadre pluriannuel. Des subventions seront recherchées pour l'ensemble de ces dossiers. Un emprunt pourra également être inscrit.

- ***Voirie et réseaux :***

- ✚ Amélioration de la voirie par tranche et revêtement de trottoirs – 900 000 €
- ✚ Reprise du réseau d'eaux pluviales – Avenue de la Gare – 200 000 €
- ✚ Amélioration du réseau d'assainissement pour tenir compte des nouvelles normes – 900 000€
- ✚ Amélioration du réseau d'eau potable – 275 000 €

B- Les priorités de la section de fonctionnement du budget :

Le projet de budget de la commune pour 2024 s'inscrit dans la continuité des actions déjà engagées en mettant l'accent sur le développement durable, la convivialité, l'animation locale et le bien-vivre ensemble :

1 : L'adaptation des services communaux

- ✚ Adaptation de l'offre d'accueil dans les centres de loisirs
- ✚ Nouvelle offre d'accueil collectif dans le cadre de l'ouverture de la micro crèche
- ✚ Renforcement des effectifs de la police municipale

2 : La poursuite des actions structurantes

Les crédits nécessaires seront inscrits pour la poursuite des actions emblématiques :

* en direction de la petite enfance avec le fonctionnement du « nid maternel » au sein du relai Petite Enfance et la semaine de la petite enfance

* en direction de l'enfance et de la jeunesse avec le carnaval, la kermesse des écoles et la mondiale

* en direction des associations avec l'augmentation de l'enveloppe financière des subventions permettant d'accompagner le développement des projets associatifs

* dans le domaine culturel avec la pérennisation du partenariat avec Musique en Graves ; les festivals Méli Mélo et Tandem Théâtre ainsi que l'ensemble des manifestations organisées par la Médiathèque

* dans le domaine du développement durable et de l'environnement avec la poursuite de la sensibilisation autour de la lutte contre le Moustique tigre, l'opération « Mai à Vélo », les plantations de prairies fleuries apicoles, l'installation de nichoirs

* dans le domaine de la solidarité avec Octobre Rose et le Téléthon

3 : La mise en place d'actions nouvelles

-  5 dates pour une Guinguette aux sources
-  la participation à la « journée mondiale du nettoyage de notre planète – Clean Up Day » prévue le 20 septembre
-  projet autour de la protection des abeilles en lien avec le Rucher de Monsalut
-  opération de fleurissement des trottoirs

Ce budget 2024 sera toutefois impacté par la forte augmentation des contrats d'assurance. A l'instar de nombreuses collectivités, la Commune de Cestas a renouvelé l'ensemble de ces contrats d'assurance au 1^{er} janvier 2024. Des difficultés majeures ont été rencontrées pour l'assurance des véhicules ainsi que des bâtiments.

C. Les budgets annexes :

Comme chaque année, le budget principal sera complété par plusieurs budgets annexes :

- Le budget annexe de l'assainissement – des travaux d'amélioration du réseau sont prévus pour tenir compte des nouvelles normes pour un montant d'1 110 000 €. Un ajustement de la redevance communale est envisagé ainsi qu'une part de financement du budget général.
- Le budget annexe de l'eau potable – des travaux d'investissement sont prévus pour un montant de 275 000 €
- Le budget annexe des pompes funèbres – Il est prévu la réalisation d'un ossuaire au cimetière du bourg
- Le budget annexe des transports – clôture fin 2024 en lien avec le transfert de 7 agents à la Communauté de Communes. Ce transfert est prévu au 1 juin
- Le budget annexe de la zone d'activités Auguste
- Le budget annexe de l'opération « la Tour » - Réalisation des études environnementales

Il s'agit, pour l'année 2024, d'un programme d'investissement volontariste, mêlant à la fois l'amélioration du fonctionnement des services communaux et une offre de service complémentaire pour nos concitoyens. Certains de ces investissements seront réalisés dans un cadre pluriannuel en tenant compte des nécessaires délais administratifs de réalisation.

Ce budget ne comportera pas d'augmentation des taux de la taxe foncière. Un recours à l'emprunt pourra être envisagé.